

Cursus de Danse

Initiation

Une à 2 années, dès l'âge de 6 ans

Contenu :

- 1h hebdomadaire d'expérimentation du mouvement dansé et des principes fondamentaux dans les techniques de danse
- Développement de la musicalité

1^{er} cycle

Durée du cycle 5 ans maximum à partir de 8 ans

Contenu :

- 2h à 4h30 de pratique de la danse dans la discipline choisie
- formation musicale danse

Certification : Attestation de fin de 1^{er} cycle

2^{ème} cycle

Durée du cycle 5 ans maximum
Inscription en classes à horaires aménagés indispensable

Contenu :

- 4h15 à 7h30 hebdomadaires de pratique de danse dans la discipline principale
- 1h hebdomadaire de formation musicale danse (Valider le niveau de fin de 2^{ème} cycle)

Certification : Obtention du Brevet de fin de 2^{ème} cycle



Admission en 3^{ème} cycle après examen de danse et de formation musicale danse et avis du conseil de passage

Admission en CEPI après examen de danse et de formation musicale danse et avis du conseil de passage (âge minimum : 14 ans au 31 décembre de l'année en cours)

3^{ème} cycle

Durée du cycle 2 ans à 6 ans

Contenu :

- 4h à 10h hebdomadaires de pratique de danse

Certification : Obtention du Certificat d'Etudes Chorégraphiques (C.E.C.)



Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI)

Durée du cycle de 2 à 4 ans

Contenu :

- Module principal : 8h hebdomadaires d'interprétation
- Module associé : 1h hebdomadaire
- Modules complémentaires : formation musicale danse, histoire de la danse, anatomie, information sur les métiers

Diplôme : Obtention du Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (D.E.C.)

LE CURSUS DE DANSE

INITIATION

Objectifs :

- Découverte de la sensibilité artistique et de la créativité
- Prise de conscience de l'écoute des sensations
- Approche d'une structuration corporelle fondamentale en danse.

Contenu de l'enseignement :

- Développement de la musicalité, de l'habileté corporelle, de la relation aux autres
- Expérimentation du mouvement dansé et des principes fondamentaux dans les techniques de danse
- Découverte d'éléments de terminologie
- En fonction du contexte culturel local : jeux théâtraux, chant choral, découverte du spectacle vivant et d'une façon générale, des arts

Age des élèves : 6 et 7 ans

Volume horaire hebdomadaire : 1h

Le conseil de passage, au vu des évaluations, valide le passage en 1^{er} cycle dans la discipline choisie, propose une réorientation ou un arrêt des études.

1^{er} CYCLE

Objectifs :

- Approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique
- Acquisition des éléments techniques de base
- Découverte des oeuvres chorégraphiques

Contenu de l'enseignement :

- appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie, à la musique
- acquisition des bases de la technique de la danse en tant que langage, de la terminologie et de l'expressivité corporelle
- découverte conseillée des bases d'autres disciplines de danse
- mémorisation et interprétation de courts enchaînements
- atelier : approches pratique et (ou) théorique : répertoires; improvisation ; composition ; relation musique- danse, initiation à l'anatomie et/ou approche de la connaissance du corps par l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD), notation du mouvement...
- formation musicale du danseur

Activités complémentaires :

- approche de la culture artistique et chorégraphique par le biais de la rencontre avec des événements artistiques (spectacles, expositions, concerts...)

La fin du 1^{er} cycle est marquée par un examen devant un jury spécialisé. Le conseil de passage, au vu des évaluations, délivre une attestation de Fin de 1^{er} cycle et permet l'accès en 2^{ème} cycle

2^{ème} CYCLE

Objectifs :

- Prise de conscience de la danse comme langage artistique
- Familiarisation avec les oeuvres chorégraphiques
- Initiation à l'endurance
- Capacité à s'auto évaluer

Contenu de l'enseignement :

- Approfondissement des acquis par reconnaissance et traitements divers des éléments de langage, enrichissement de la terminologie
- Nouvelles acquisitions d'éléments de la technique et du langage chorégraphique
- Découverte conseillée des bases d'autres disciplines de danse (ou poursuite de leur apprentissage)
- Approche d'éléments du patrimoine chorégraphique et des répertoires
- Formation musicale du danseur
- Atelier : approche pratique et/ou théorique des répertoires; de la relation musique-danse, de l'improvisation, de la composition, de l'anatomie et/ou approche de la connaissance du corps par l'AFCMD, notation du mouvement...
- Poursuite des liens avec la culture artistique et chorégraphique
- Encouragement aux travaux personnels (composition, recherche documentaire, exposés...)

Activités complémentaires :

- approche de la culture artistique et chorégraphique par le biais de la rencontre avec des événements artistiques (spectacles, expositions, concerts...)

Le conseil de passage, au vu des évaluations, délivre le **Brevet d'Etudes Chorégraphiques de 2^{ème} cycle** et permet l'accès en 3^{ème} cycle. L'élève peut également s'orienter vers le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial dont l'accès est soumis à un examen ou opter pour un parcours personnalisé.

3^{ème} CYCLE

Dans la perspective d'une pratique de la danse en amateur, ce cycle prépare au Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC).

Objectifs :

- Capacité à développer un projet artistique personnel et à s'intégrer au projet d'un groupe dans le champ de la pratique en amateur
- Autonomie dans l'appropriation de la danse, en tant que langage artistique, et dans l'expérience de l'interprétation
- Capacité à analyser des oeuvres chorégraphiques
- Développement de l'endurance et approche de la virtuosité

Contenu de l'enseignement :

- Approfondissement des acquis techniques et du langage chorégraphique
- Découverte conseillée des bases d'autres disciplines de danse (ou poursuite de leur apprentissage)
- Approfondissement de la connaissance du patrimoine chorégraphique et pratique des répertoires.
- Méthodologie pour l'approche analytique des oeuvres chorégraphiques
- Formation musicale du danseur
- Atelier : approche pratique et/ou théorique des répertoires; de la relation musique- danse ; de l'improvisation, de la composition, de l'anatomie et/ou approche de la connaissance du corps par l'AFCMD, notation du mouvement...
- Renforcement des liens avec la culture artistique et chorégraphique

Activités complémentaires :

- Travail individuel de recherche en culture chorégraphique
- Pratique du spectateur (spectacles, expositions, concerts...)

Le conseil de passage, au vu de l'examen d'interprétation délivre le **Certificat d'Etudes Chorégraphiques**. A l'issue de ce 3^{ème} cycle, les études au CRR sont terminées. L'élève peut, s'il le désire, présenter l'entrée en CEPI ou un parcours personnalisé.

Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI)

Le cycle d'orientation professionnelle est ouvert aux élèves qui ambitionnent de poursuivre leur apprentissage dans les établissements d'enseignement supérieur et/ou ayant le projet d'exercer une activité professionnelle dans le champ de l'art chorégraphique. Ce cycle prépare au Diplôme d'études Chorégraphiques (D.E.C)

Objectifs :

- Accomplissement de la dimension artistique en tant que projet de réalisation personnelle
- Autonomie dans l'appropriation de la danse en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation
- Lecture analytique et construction d'une perception critique des oeuvres chorégraphiques rencontrées
- Développement de l'endurance et de la virtuosité

Contenu de l'enseignement :

- 1) Module principal d'interprétation dans la discipline choisie (danse classique, contemporaine, jazz ou hip-hop) : 8 heures hebdomadaires
- 2) Module associé (danse classique ou contemporaine) : 1 heure hebdomadaire
- 3) Modules complémentaires :
 - Formation musicale danse : 1 heure hebdomadaire
 - Histoire de la danse : 2 ans
 - Anatomie : 2 ans
 - Stage d'information sur les métiers inhérents à la danse : 3 stages minimum

Validation :

Un Certificat technique d'interprétation, trois UV et la participation à des stages d'information sont nécessaires pour l'obtention du DEC :

- Le Certificat technique d'interprétation consiste en une variation imposée par le Ministère et une composition personnelle validées par un jury d'examen

Trois UV validées par un jury d'examen :

- L'UV de formation musicale danse
- L'UV d'histoire de la danse
- L'UV d'anatomie

Les stages d'information sur les métiers sont validés par la direction.

Le conseil de passage, au vu de l'obtention du Certificat technique d'interprétation et des 3 UV, délivre le **Diplôme d'Etudes Chorégraphiques**. A l'issue de ce cycle, les études au CRR sont terminées. L'élève peut, s'il le désire, opter pour la réalisation d'un parcours personnalisé.